

- c) la méthode DEPS;
- d) la méthode de la moyenne mobile.

2. Lorsque le producteur d'un produit ou la personne de qui il a acquis les matières utilisées dans la production du produit choisit une méthode de gestion des stocks visée au sous-paragraphe 2(1), cette méthode est utilisée à partir du moment où elle est choisie jusqu'à la fin de l'exercice du producteur ou de la personne.

Paragraphe 3 : Méthode de l'origine réelle

1. Sauf disposition contraire du sous-paragraphe 3(2), le producteur ou la personne visé au sous-paragraphe 2(2) qui choisit la méthode de l'origine réelle doit séparer matériellement, dans le stock de matières, les matières originaires qui sont des matières fongibles des matières non originaires qui sont des matières fongibles.

2. Si des matières originaires ou des matières non originaires qui sont des matières fongibles sont marquées d'un identificateur d'origine, le producteur ou la personne n'a pas à les séparer matériellement conformément au sous-paragraphe 3(1) si l'identificateur d'origine demeure visible tout au long de la production du produit.

Paragraphe 4 : Méthode de la moyenne mobile

1. Si le producteur ou la personne visé au sous-paragraphe 2(2) choisit la méthode de la moyenne mobile, l'origine des matières fongibles retirées du stock de matières est déterminée selon le rapport applicable aux matières originaires et aux matières non originaires du stock de matières, calculé par division :

- a) du nombre total d'unités de matières originaires ou de matières non originaires qui sont des matières fongibles et qui étaient dans le stock de matières avant que les matières soient retirées du stock en question;

par :

- b) le nombre total d'unités de matières originaires et de matières non originaires qui sont des matières fongibles et qui étaient dans le stock de matières avant que les matières soient retirées du stock en question.

2. Le rapport calculé conformément au sous-paragraphe 4(1) est appliqué aux matières fongibles qui restent dans le stock de matières.